

L'an deux mil vingt, le sept mai (07/05/2020) à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur Guy Pennec, maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Présents : G. Pennec, C. Poder P. Asselbourg, F. Barbier, V. Bernard, M. Bicrel, N. Bihan, M. Connan, C. Corre, M. Corre, M-C. Coz, S. Damas, J-C. David, E. Georges, J-L. Jeffroy, R. Laranjo, L. Larher formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : V. Cochonneau ayant donné pouvoir de vote à V. Bernard, L. Guéguen à E. Georges, N. Jezequel à M. Corre, O. Kerdraon à S. Damas.

Absents : M Bourven, M Euzen, F André

**OBJET :**

**FINANCE**

*Subvention exceptionnelle*

Secrétaire de séance : JL. Jeffroy

Association des commerçants

Le contexte de la pandémie Covid 19 outre qu'il a provoqué un arrêt brutal d'une grande partie de l'économie européenne, a pour conséquence une répercussion très forte sur le tissu économique local.

Lors d'une réunion en mairie, l'association des commerçants a exprimé son inquiétude quant à la situation de plusieurs commerçants et artisans de la commune et le risque global sur la zone de chalandise plourinoise.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2020,

**Vu** la demande présentée par l'association des commerçants,

DATE DE CONVOCATION

4 mai 2020

**Entendues** les explications de Monsieur le Maire, sur la nécessité d'apporter un soutien aux commerçants plourinois contraints de suspendre leur activité pendant la période de confinement liée à la crise du Covid-19,

NOMBRE DE CONSEILLERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EN EXERCICE : 24

**Approuve** le versement dans un premier temps d'une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association des commerçants plourinois,

PRÉSENTS : 17

**Approuve** la constitution d'une commission composée de trois élus : Françoise Barbier, Eric Georges, Virginie Bernard et Claude Poder (suppléant), qui sera en charge, en lien avec le bureau de l'association de définir les modalités de versement,

VOTANTS : 21

**Dit** que la subvention sera répartie entre les commerçants et artisans en fonction des critères suivants :

- Comparatif du CA 2020 et 2019 sur la période de confinement sur certification de l'expert-comptable du commerçant
- Prise en compte de l'impact des loyers, remboursements d'emprunts liés à des investissements sur les bâtiments
- Bilan des aides reçues au titre des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'État, la Région et la plateforme initiative du Pays de Morlaix
- Prise en compte de l'obligation de fermeture administrative ou pas
- Prise en compte de la possibilité de réouverture au 11/05/20
- Prise en compte de l'impact sur les salaires.

Adopté à l'unanimité  
Et ont, les membres présents,  
signé au registre.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire, Guy Pennec

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal

Délibération 2020-025

L'an deux mil vingt, le sept mai (07/05/2020) à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur Guy Penneç, maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Présents : G. Penneç, C. Poder P. Asselbourg, F. Barbier, V. Bernard, M. Birel, N. Bihan, M. Connan, C. Corre, M. Corre, M-C. Coz, S. Damas, J-C. David, E. Georges, J-L. Jeffroy, R. Laranjo, L. Larher formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET :**

Excusés : V. Cochonneau ayant donné pouvoir de vote à V. Bernard, L. Guéguen à E. Georges, N. Jezequel à M. Corre, O. Kerdraon à S. Damas.

Absents : M Bourven, M Euzen, F André

**FINANCE**

Secrétaire de séance : JL. Jeffroy

*Commande publique*

Consultation pour la construction  
d'une petite salle polyvalente

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision de la commune de lancer la construction d'une petite salle polyvalente rue Pen ar Roz afin de répondre à la demande des associations sportives et pouvoir accueillir diverses manifestations.

**Vu** les crédits ouverts au budget 2020,

**Vu** l'arrêté du 08 janvier 2020 accordant le permis de construire n° 0292071900030,

DATE DE CONVOCATION

4 mai 2020

Il convient maintenant de lancer la procédure de consultation des entreprises,

NOMBRE DE CONSEILLERS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

EN EXERCICE : 24

**Autorise** le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

PRÉSENTS : 17

**Autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs et notamment la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État.

VOTANTS : 21

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents,  
signé au registre.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Guy Penneç

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal

Délibération 2020-023

L'an deux mil vingt, le sept mai (07/05/2020) à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur Guy Pennec, maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Présents : G. Pennec, C. Poder P. Asselbourg, F. Barbier, V. Bernard, M. Bicrel, N. Bihan, M. Connan, C. Corre, M. Corre, M-C. Coz, S. Damas, J-C. David, E. Georges, J-L. Jeffroy, R. Laranjo, L. Larher formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : V. Cochonneau ayant donné pouvoir de vote à V. Bernard, L. Guéguen à E. Georges, N. Jezequel à M. Corre, O. Kerdraon à S. Damas.

Absents : M Bourven, M Euzen, F André

**OBJET :**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Adhésion à l'Établissement Public  
Administratif d'appui à  
l'ingénierie locale :  
*Finistère Ingénierie Assistance*

Secrétaire de séance : J.L. Jeffroy

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

**Vu** la délibération du Conseil Départemental en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

DATE DE CONVOCATION

4 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 24

PRÉSENTS : 17

VOTANTS : 21

**Après** avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à cet établissement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune de Plourin- les Morlaix,

**Approuve** les statuts de l'Établissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, modifiés et adoptés par le conseil d'administration le 10 janvier 2020,

**Décide** d'adhérer à cet établissement public,

**Approuve** le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0.50 centimes d'euros par habitant DGF et d'inscrire cette dépense au Budget,

**Désigne** Monsieur le Maire pour représenter la commune de Plourin les Morlaix à l'Assemblée Générale de Finistère Ingénierie Assistance,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

20 voix « Pour » et 1 Abstention

Et ont, les membres présents,  
signé au registre.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Guy Pennec